



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 3928

Texte de la question

M. Jean-Pierre Thomas demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de bien vouloir lui indiquer ses intentions concernant la publication des décrets d'application de la loi portant statut de la fonction publique territoriale. En effet, depuis bientôt dix ans que cette loi a été publiée, l'Etat n'a toujours pas consenti à organiser par décret les carrières des policiers municipaux et ruraux, à un moment où il leur est demandé un effort particulier. Par ailleurs, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur des projets de décrets proposés par le Gouvernement qui sont maintenant examinés par le Conseil d'Etat. Aussi, lui demande-t-il, si ces décrets pourraient être publiés dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

Conscient de la place et du rôle des polices municipales, le Premier ministre a placé M. Patrick Balkany en mission auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ce parlementaire remettra ses conclusions dès l'automne 1993, ce qui permettra de ne pas différer davantage l'adoption de dispositions à caractère statutaire.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3928

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2085

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3345